

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 mai 2018

Délibération n° 37- 2018 relative à la liste des créances admises en non-valeur

Vu l'article R719-144 du code de l'éducation, Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 193 3°,

Article premier:

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve l'admission en non-valeur de la facture n°200003455 pour un montant de 3 167.91 euros.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0



Document en annexe au présent extrait : Note CA ANV

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05/06/2013

Document mis en ligne le : 05 06 12518.